



VetAgro Sup



Sur l'initiative
et avec le soutien



Et des partenaires



Colloque Santé-Biodiversité 27&28 octobre 2014 à VetAgro Sup

La nouvelle gouvernance sanitaire et la gestion des crises sanitaires

Click to edit Master subtitle style

Jean-Luc ANGOT
CVO
DGAL
MAAF



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouvelle gouvernance sanitaire

1. Classer les dangers sanitaires selon leur impact (santé publique, économie, environnement)
 - pour optimiser mobilisation et répartition des ressources (État et parties prenantes, avec à terme un schéma par région)
 - pour améliorer la réactivité face à des dangers émergents (classement provisoire)
2. Créer des réseaux d'épidémiosurveillance par filière (avec adhésion obligatoire des propriétaires ou détenteurs)
 - pour renforcer et mutualiser les actions de surveillance
 - pour rationaliser les mesures dans un domaine peu organisé ou pour un danger non pris en charge
3. Reconnaître des structures professionnelles opérationnelles au niveau des régions (OVS, OVVT, ASR)
 - pour mutualiser les compétences
 - pour sécuriser les délégations
4. Reconnaître des instances de consultation (CNOPSAV, CROPSAV)
 - pour améliorer la concertation avec les parties prenantes et une co-production de la politique sanitaire
 - pour échanger entre secteur animal et végétal

Colloque Santé-Biodiversité 27&28 octobre 2014 à VetAgro Sup Marcy l'Etoile

La Nouvelle Gouvernance Sanitaire

Ordonnance du 22 juillet 2012 relative à l'organisation de l'épidémiosurveillance, de la prévention et la lutte contre les maladies animales et végétales

- **catégorisation des dangers sanitaires**
- **Nouvelle Gouvernance nationale et territoriale**

Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale

Colloque Santé-Biodiversité 27&28 octobre 2014 à VetAgro Sup Marcy l'Etoile

La Plateforme de surveillance épidémiologique en santé animale



Pour en savoir PLUS



<http://agriculture.gouv.fr>



Plateforme
Épidémiosurveillance
Santé Animale

[tp://www.plateforme-esa.fr](http://www.plateforme-esa.fr)



<http://www.afssa.fr/bulletin-epidemiologique/>

La loi pour l'avenir pour l'agriculture, de l'agro-alimentaire et la forêt

Article 41 de la loi

- Extension du cadre de la surveillance, prévention et de la lutte contre les dangers sanitaires aux :« Personnes qui exercent le droit de chasse ou qui en organisent l'exercice et les personnes titulaires du droit de chasser »
- extension des pouvoirs des personnels de l'ONCFS
- extension des missions des fédérations des chasseurs
- prise en compte du schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires dans les programmes cynégétiques

Colloque Santé-Biodiversité 27&28 octobre 2014 à VetAgro Sup Marcy l'Etoile

Brucellose

Bilan de la situation sanitaire en élevage

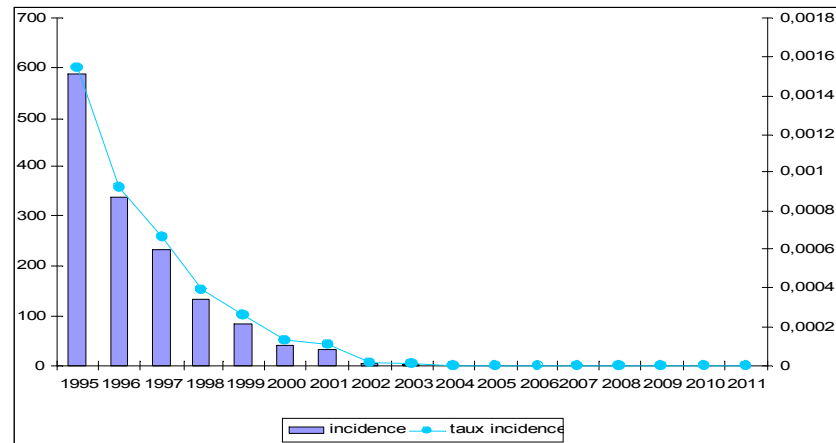
Brucellose bovine : France officiellement indemne depuis 2005

Brucellose ovine & caprine : 64 départements officiellement indemnes

Derniers foyers ovins et caprins en 2003

Derniers foyers bovins : 2012 (massif du Bargy et Nord)

Evolution de l'incidence et du taux d'incidence de la brucellose en élevage bovin



Colloque Santé-Biodiversité 27&28 octobre 2014 à VetAgro Sup Marcy l'Etoile

Conclusion

Les dangers sanitaires se substituent désormais aux maladies réputées contagieuses

**L'approche globale du sanitaire
Intègre pleinement la faune sauvage**



Colloque Santé-Biodiversité 27&28 octobre 2014 à VetAgro Sup Marcy l'Etoile